

puisqu'il a été arrêté depuis sur les simples soupçons qu'on avait de lui et ensuite relâché.

Ce même habitant me mande que monsieur de Villejoint a fait passer tous les papiers de monsieur LeLoutre à un monsieur de Mauach, missionnaire des Sauvages Micmacs qui se sont retirés à Remchick depuis la prise de Beauséjour, et où ils sont plus en sûreté qu'ils ne l'auraient été au port Lajoie, fort de l'île St-Jean, où commande M. de Villejoint, s'il venait à être attaqué.

Il m'a toujours paru d'autant plus important que les mémoires, papiers et instructions de monsieur LeLoutre ne tombassent pas entre les mains des Anglais, qu'il était l'auteur et le chef de tous les établissements que nous avons sous le fort de Beauséjour, et sur ses rivières, et que l'indignation des Anglais contre ce missionnaire aurait bien pu rejallir sur les autres missionnaires qui nous restent encore dans ces parages, au lieu que par la capitulation même on me mande qu'il a été permis aux habitants de rester sur leurs habitations, d'y exercer librement leur religion et d'y avoir autant de missionnaires qu'ils en pourraient entretenir, du moins comme le mande (a) et M. de Rouilly vous donnera, sans doute sur cela, tous les éclaircissements nécessaires sur ce qui s'est passé depuis la prise de Beauséjour jusqu'à son départ de Louisbourg.

On m'a remis, Monseigneur, et même envoyé de l'imprimerie Royale l'ouvrage de MM. les commissaires du roi sur les limites de l'Acadie dont j'ai déjà prié M. de la Porte de vous marquer ma très respectueuse reconnaissance.

Je suis, etc.,

L'ABBÉ DE L'ISLEDIEU.

---

LETTRE DE MONSIEUR LÉLOUTRE, pris et retenu à Plymouth.

Monseigneur le garde des sceaux est supplié de lire la copie de sa lettre, tant à la première page qu'au revers où se trouvent les différentes inscriptions de la susdite lettre.

CORIE d'une lettre écrite à monsieur l'abbé de l'IsleDieu, par monsieur LeLoutre, prêtre missionnaire de l'Acadie française sous le fort de Beauséjour, sous le nom de J. L. Desprez en date du 22 septembre 1755 de Plymouth.

Monsieur,

J'ai été pris et conduit dans ce port. Comme on ne m'a

---

(a) Sic. Il y a évidemment omission des mots : l'aumônier de la garnison à Beauséjour.